



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 20521

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur une dérive affectant le sport de haut niveau consistant à afficher sa pratique religieuse, incompatible avec le principe de laïcité qui constitue le socle de notre société, et l'exigence de neutralité sur laquelle se fonde la règle sportive. La question se pose de manière d'autant plus aigüe que certaines instances internationales du sport abondent à tour de rôle la règle de la neutralité, en permettant à des athlètes de se distinguer par des attributs vestimentaires propres à leur foi. Quelles que soient les motivations de ces autorités sportives, il n'en demeure pas moins que ces exceptions, ne visant que des femmes, sont discriminatoires par rapport aux athlètes y compris aux athlètes de sexe féminin qui respectent les règles de neutralité en s'abstenant d'afficher leurs croyances. Les récents jeux olympiques de Londres ont montré jusqu'où pouvaient aller ces dérives. Pour le football féminin, le FIFA vient d'autoriser le hidjab sur les terrains de football. En France les premiers effets de ces dérives commencent aussi à se faire sentir. Comment compte-t-elle sensibiliser les fédérations sportives françaises sur ces discriminations ? Comment compte-t-elle intervenir au niveau international ?

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20521

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2449

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3951